

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 24/10/2024 sur www.xmarches.fr sous la référence 2024_Forêt_Plantation

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES

f.ducourneau@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : réalisation d'une plantation - Lot 2 :

Objet de la délégation : réalisation d'une plantation dans la parcelle forestière 52rc, sur 2.90 ha.

Renouvellement forestier de la mesure France 2030 « Renouvellement forestier » Aider la forêt à s'adapter aux changements climatiques.

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 77200000-2 - Services sylvicoles.

Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère qualité VALEUR TECHNIQUE - coefficient 60

Critère prix PRIX - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 15/11/2024

Montant final HT : 34 446,27 €

Opérateur économique attributaire :

OFFICE NATIONAL DES FORETS - DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

14 RUE DU MARECHAL JUIN - 67000 STRASBOURG

France

Mail : veille.grand-est@onf.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière
54036 NANCY cedex
Téléphone : 0383174343
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes
Place Henri Breton
88130 CHARMES